

PANORAMA DE L'ACTU

17 mai 2017

ELECTION PRESIDENTIELLE



(Emmanuel Macron avec la Présidente et la Directrice générale de l'UDAF, le 3 mai 2017)

Le Conseil constitutionnel a proclamé officiellement mercredi 10 mai l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, avec 66,10% des voix contre 33,90% à Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle. Emmanuel Macron a recueilli 20.743.128 voix, contre 10.638.475 voix à la candidate du Front national. L'abstention s'est élevée à 25,44%, en hausse de plus de 3 points par rapport au premier tour (22,23%). Sur un total de 47.568.693 électeurs inscrits, le nombre de votants s'est élevé à 35.467.327. Le nombre de bulletins blancs est de 3.021.499, celui des suffrages valablement exprimés de 31.381.603, selon les chiffres du Conseil. Celui-ci a annulé 16.467 suffrages exprimés "en raison d'irrégularités constatées dans 38 bureaux" de 24 communes.

[La Présidente de l'UNAF à l'Élysée](#) à la cérémonie d'investiture du Président de la République.

LA UNE

La santé des Français

Si les Français sont «globalement» en bonne santé avec une espérance de vie en hausse chez les hommes (78,9 ans) et les femmes (85 ans), le nombre de décès prématurés (avant 65 ans) reste élevé et deux fois plus important chez les hommes, et 30% de ces morts pourraient être évitées par une réduction des comportements individuels à risque. Les maladies chroniques concernent de plus en plus de personnes, du fait du vieillissement de la population. L'obésité concerne 1 adulte sur 6. La mortalité par suicide est 3 fois plus élevée chez les hommes, mais les tentatives sont plus fréquentes chez les femmes, notamment chez les adolescentes de 15-19 ans. Ce sont quelques chiffres parmi de nombreux autres, rendus publics le 11 mai 2017, dans [un rapport intitulé «L'état de santé de la population en France»](#) avec la participation de la Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS). Une étude réunissant plus de 200 indicateurs.

SANTE



Nouveau gouvernement : Agnès BUZIN, Ministre de la Santé et des Solidarités

Les déserts médicaux

Près de 4 millions de Français, soit 6% de la population, résidaient à plus de 30 minutes d'un service d'urgences ou d'un Smur (structure mobile d'urgence et de réanimation) fin 2015 en France (hors Mayotte), selon une étude qui vient d'être publiée par le service de statistiques du ministère de la Santé (Drees). Souvenons-nous que garantir un accès aux urgences en moins de 30 minutes d'ici la fin du quinquennat était une promesse de François Hollande.

L'inquiétude concerne plus généralement toute l'offre de santé puisque l'on sait, d'ores et déjà que, jusqu'en 2025, les effectifs de médecins augmenteront moins que les besoins de soins de la population vieillissante.

Quant à l'accès aux pharmacies, si 4 personnes sur 5 ont accès à une officine dans leur commune de résidence, "environ 1,6 million de personnes", vivent à plus de 10 minutes de la pharmacie la plus proche.

pour rappel : *Pacte Territoire Santé : les actions concrètes en Grand Est pour lutter contre les déserts médicaux, sur le site de l'ARS*

Dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux, le décret du 2 mai 2017 crée le contrat de praticien territorial médical de remplacement (PTMR), L'arrêté du 3 mai 2017 définit notamment les engagements de ce dernier à exercer et les modalités et conditions de son activité. Un deuxième arrêté du 3 mai 2017 fixe à 19 le nombre de ces contrats pour le Grand Est en 2017 (pour 200 sur le territoire national).

Santé et solidarités

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (Unccas) et l'association SOS Médecins ont conclu une convention-cadre, aux fins d'expérimentation pour une durée d'un an et "visant à renforcer la continuité de l'action sanitaire et sociale menée au niveau local". L'objectif affiché est d'améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, d'isolement ou de dépendance sur l'ensemble du territoire français.

Documents en lien : [Le texte du protocole de partenariat entre l'Unccas et SOS Médecins. La convention locale type. Le communiqué de presse commun de l'Unccas et de SOS Médecins](#)

Groupements hospitaliers de territoire

Depuis l'été 2016, l'organisation hospitalière française est organisée en une centaine de groupements hospitaliers de territoire (GHT). Le [décret du 2 mai 2017](#) vient apporter un certain nombre d'aménagements à leurs règles de fonctionnement, notamment en termes de permanence des soins. Le décret prévoit ainsi que la permanence et la continuité des soins sont désormais définies par le schéma territorial de la permanence et de la continuité des soins.

Conseils territoriaux de santé

L'[arrêté du 5 mai 2017](#) met en place l'expérimentation permettant à des conseils territoriaux de santé d'être saisis par les usagers de demandes de médiation, de plaintes et de réclamations. Un guichet d'accueil peut être mis en place pour les CTS intéressés, par décision de l'ARS et après avis de la CRSA.

Dossier pharmaceutique

Le [décret du 9 mai 2017](#) définit les modalités de consultation du dossier pharmaceutique par les médecins prenant en charge un patient au sein d'un établissement de santé dans les mêmes conditions que les pharmaciens exerçant dans les officines ou dans les pharmacies à usage intérieur.

HANDICAP

Nouveau gouvernement : Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat

Le référentiel PCH revisité

Un décret du 2 mai 2017 modifie le référentiel d'accès à la prestation de compensation du handicap (PCH). Il introduit dans le référentiel la prise en compte et l'appréciation du handicap psychique, cognitif ou mental dans l'accès à la PCH et renforce l'harmonisation des pratiques entre les MDPH en matière de prise en compte de ces types de handicap.

Bon à savoir : La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) publie un "[Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques](#)", à l'attention des équipes pluridisciplinaires des MDPH.

Accessibilité

Le [décret du 9 mai 2017](#) s'attache à favoriser l'accessibilité des services téléphoniques aux personnes sourdes, malentendantes sourdaveugles et aphasiques.

Accès aux droits

L'[arrêté du 10 mai 2017](#) fixe le document relatif à l'information des candidats à l'assurance-emprunteur lorsqu'ils présentent du fait de leur état de santé ou de leur handicap un risque aggravé.

Elèves en situation de handicap

La [circulaire du 9 mai 2017](#) précise dans quelles conditions les élèves en situation de handicap peuvent se voir attribuer une aide humaine individuelle ou mutualisée.

SOLIDARITES

Les minima sociaux

Deux décrets du 4 mai 2017 revalorisent respectivement le montant du RSA et celui de la prime d'activité. Cette première revalorisation reste cependant très limitée, puisqu'elle se limite à 0,3%, ce qui représente à peine plus d'un euro par mois pour une personne seule. Le montant mensuel pour est ainsi porté à **536,78 euros**.

La seconde hausse, au 1er septembre prochain, correspond à la revalorisation exceptionnelle de 10% sur la durée du quinquennat. Cette dernière hausse, de 1,62%, porte le montant mensuel pour une personne seule à **545,48 euros**.

Pas de coup de pouce en revanche pour la prime d'activité, qui se voit appliquer l'indice Insee et est donc porté à **526,25 euros** pour un foyer composé d'une seule personne.

Un décret améliore l'accès des travailleurs indépendants au RSA et à la prime d'activité avec la possibilité de prendre en compte les revenus sur une base trimestrielle, si accord du président du Conseil départemental.

REFUS DE LA MISERE

L'UNAF est partenaire de la [Journée mondiale du refus de la misère](#) organisée par ATD Quart-Monde en octobre prochain, alors que nous célébrons cette année le centenaire de la naissance du père Joseph Wresinski. Documents à télécharger : [Kit de mobilisation "Stop pauvreté"](#) [Dossier de presse](#)

Où se situe la pauvreté ?

65 % des personnes pauvres vivent dans les grandes villes, là où habitent aussi les plus riches et où les inégalités de revenus sont les plus élevées. Pour autant, il ne faut pas négliger la pauvreté hors des villes. On trouve ainsi en milieu rural isolé une pauvreté de personnes âgées qui est structurelle. Lire [l'article de l'Observatoire des inégalités](#).

AIDANTS FAMILIAUX

Un guide pour les entreprises

Une nouvelle édition du [guide à destination des entreprises sur les aidants familiaux et proches aidants](#) (ORSE-UNAF) vient de paraître. Conçu à l'attention des dirigeants, DRH, délégués syndicaux ou toute autre personne qui souhaite faire évoluer la situation des salariés aidants au sein des entreprises, cet ouvrage se veut un outil méthodologique, de prise de conscience du sujet, qui propose des solutions et moyens à mettre en œuvre, y compris dans le cadre des négociations sociales d'entreprise et de branche

LOGEMENT



Nouveau gouvernement : Richard FERRAND, Ministre de la Cohésion des Territoires ; Nicolas HULOT, Ministre de la Transition énergétique et solidaire

Réalisation de logement social

Le [décret du 3 mai 2017](#) précise les modalités d'instruction des demandes de décision favorable pour le financement de logements sociaux.

Le [décret du 5 mai 2017](#) instaure les dispositions particulières à la réalisation de logements locatifs sociaux dans les communes des territoires relevant de l'article 55 de la loi SRU, en application de la loi égalité et citoyenneté.

En savoir plus : [L'article de Localtis](#). Le [communiqué de la Ministre](#) Emmanuelle Cosse le 8 mai 2017.

Demandes de logement social

Une [circulaire du 25 avril 2017](#) donne les informations utiles pour appliquer les principales dispositions de la loi égalité et citoyenneté concernant les attributions de logements et la gestion de la demande.

Une [instruction du 27 avril 2017](#) précise la prise en compte de la nouvelle procédure de divorce par consentement mutuel en matière d'attribution de logement social.

Le [décret du 5 mai 2017](#) modifie le code de la construction et de l'habitation en matière de demande et d'attribution de logement social, en tenant compte des dispositions législatives prévues par la loi égalité et citoyenneté.

Le décret du 4 mai 2017 précise le fonctionnement du dispositif fiscal Pinel en faveur de l'investissement locatif et son extension à des communes de plus de 5.000 habitants présentant "des besoins particuliers en logement locatif liés à une dynamique démographique ou économique particulière".

Le [décret du 9 mai 2017](#) modifie les engagements conclus entre les organismes de logement social et l'Etat pour la prochaine génération de conventions d'utilité sociale. Il actualise les dispositions relatives au supplément de loyer de solidarité et à la perte du droit au maintien dans les lieux, ainsi que celles relatives aux redevances pratiquées dans les logements-foyers.

Le [décret du 10 mai 2017](#) précise les modalités d'application de l'ordonnance du 20 juillet 2016 relative au bail réel solidaire : plafonds de prix de cession, de ressources du preneur des droits réels, du loyer et des ressources du locataire, modalités de contrôle de l'affectation des logements.

Amélioration de l'habitat

Le décret du 5 mai 2017 élargit le champ des bénéficiaires des aides : rénovation des copropriétés dégradées, aides aux copropriétés fragiles pour permettre d'accentuer les efforts sur la rénovation énergétique du parc existant. Il clarifie les possibilités de cumul des aides de l'ANAH avec d'autres aides comme le prêt à taux zéro. Il prend en compte les modifications apportées par la loi ALUR (introduction du bail rural, précision sur les copropriétés en difficulté, délai des conventions de délégation de compétence). Il assouplit les règles de fonctionnement de l'ANAH.

En savoir plus : [Le décret du 5 mai 2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'Agence nationale de l'habitat](#). [Le décret du 5 mai 2017 relatif aux conventions Anah et aux plafonds de loyer et de ressources](#). [L'arrêté du 5 mai 2017 relatif au classement des communes par zones géographiques pour l'application de la déduction Anah](#)

Bon à savoir

Sur 4,6 millions de logements sociaux en France, seuls 12 % sont occupés par des familles de nationalité étrangère, une proportion stable depuis longtemps. Selon le ministère du Logement, sur 341 571 logements sociaux attribués en 2015 (non comprises les mutations internes de locataires déjà dans le parc social), 13 116 l'étaient à des Européens, soit 3,8 %, et 44 657 à des étrangers hors Union européenne (13 %).

Expulsions locatives

Le décret du 9 mai 2017 précise les modalités d'information des locataires en vue de l'audience aux fins d'expulsion. Lire [l'article du Journal des Communes](#).

Bon à savoir

Aujourd'hui moins d'un locataire sur deux se présente ou se fait représenter à l'audience lorsqu'ils sont assignés en justice aux fins d'expulsion. Le [décret](#) enjoint l'huissier de justice de remettre un document d'information au locataire en même temps que sa convocation au tribunal d'instance.

Des dizaines de décrets ont été signés et publiés au Journal officiel lors des dix derniers jours du quinquennat Hollande et il est impossible d'en faire un état exhaustif. Sur les sujets qui concernent le plus directement les familles, notons :

- **de nombreux textes d'application de la loi égalité et citoyenneté** ([dispositions relatives au régime juridique des associations](#), des fondations et des organismes faisant appel public à la générosité ; [réserve civique](#) et [création du haut-commissaire à l'engagement civique](#) ; reconnaissance de [l'engagement des étudiants dans la vie associative](#) ; un décret fixant les conditions selon lesquelles les représentants légaux des mineurs de plus de 16 ans sont informés de la [participation d'un jeune à l'administration d'une association](#)).
- **des textes d'application de la loi de modernisation de la justice** (sur les [procédures de traitement des situations de surendettement](#) ; sur [l'action de groupe](#) ; sur [l'aide juridique](#) ; des réformes sur [l'établissement des actes de l'état civil](#) par les mairies qui devront notamment désormais administrer les PACS; ainsi que plusieurs réformes importantes sur les procédures civiles notamment d'appel – lire [l'article d'Actualités du droit](#) ; sur la fin des juridictions de proximité amenées à disparaître au 1er juillet 2017).
- **des textes d'application de la loi travail** (un [décret du 10 mai 2017](#) précise les modalités de mise en oeuvre du compte d'engagement citoyen. Il détermine les modalités de déclaration et de validation de l'engagement des réservistes et fixe la durée de l'engagement permettant d'acquérir vingt heures au titre du compte personnel de formation).
- **des textes visant à améliorer l'information** des assurés sociaux ([droit à la retraite](#)) ; un décret du 9 mai 2017 relatif à l'information de Pôle emploi de l'entrée et de la sortie de la formation professionnelle des personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi.
- **un décret sur les recherches sur la personne humaine** ([bioéthique](#)).
- des textes d'application de la **loi biodiversité**.

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

Plusieurs décrets viennent d'être publiés début mai engageant le processus du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ([lire article](#)). Le nouveau président de la République ayant annoncé un possible report de la réforme, certains de ces décrets devraient dès lors être abrogés.

JEUNESSE

Prévention des suicides

Le décret du 5 mai 2017 vise à organiser des expérimentations de prise en charge de la souffrance psychique des jeunes. Les départements de la Meuse, des Vosges, des Ardennes et du Haut-Rhin participeront notamment à ces expérimentations. Lire [l'article du blog infosuicide](#).



VIE DES FAMILLES

Accueil du jeune enfant

L'Association des maires de France (AMF) publie les résultats de son enquête sur les modalités de financement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Elle rappelle au passage que les communes et les EPCI gèrent près de 55% des 11.968 EAJE - représentant près de 60% des places - et sont chaque année à l'origine de près de 50% des créations de places. L'AMF avance des propositions, qui seront soumises au groupe de travail commun avec la Cnaf. Pour en savoir plus : [La synthèse de l'enquête de l'AMF](#). [La présentation de l'enquête sur le site de l'AMF](#).

Relais assistants maternels

Les relais assistants maternels (RAM) ont trois missions : une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance ; une mission de *benchmarking* en offrant un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles; une mission d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. Les RAM sont désormais invités à renforcer trois nouvelles missions : promouvoir l'activité des assistants maternels et améliorer leur employabilité, favoriser leur départ en formation continue, traiter les demandes d'accueil en ligne (exprimées sur le site www.mon-enfant.fr) en proposant aux parents les solutions les plus adaptées à leurs besoins sur leur territoire (rôle de guichet unique). Un bonus de 3 000 € sera désormais versé aux RAM qui rempliront au moins l'une de ces trois nouvelles missions. Les CAF adresseront en mai-juin 2017 un appel à projet aux RAM pour qu'ils se positionnent (budget dédié : 6 millions d'euros). L'UNAF a approuvé la mise en place de ce bonus, tout en estimant qu'il aurait été plus pertinent d'augmenter le taux de la prestation de service. L'éventail des missions des RAM, tout comme le développement de ce service aux familles, le justifieraient.

Bon à savoir

L'UNAF a réalisé une cartographie des UDAF signataires des schémas départementaux des services aux familles. À ce jour et selon ses données, 77 schémas ont été signés. Dans 66% des cas, l'UDAF est signataire du schéma (soit 55 UDAF).

EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Nouveau gouvernement : Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État (à noter que la nouvelle Ministre a été très active depuis plusieurs années sur la question de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle)



Une directive européenne

La [directive du 26 avril 2017](#) a pour objectif général de garantir la mise en oeuvre du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne leurs chances sur le marché du travail et le traitement au travail. En adaptant et en modernisant le cadre juridique de l'UE, la directive permettra aux parents et aux personnes ayant des responsabilités familiales de mieux concilier travail et prise en charge de leurs proches dépendants.

Bon à savoir

Pour tenter d'avancer sur le chemin d'une Europe sociale, la Commission européenne a présenté le 26 avril 2017 un socle des droits sociaux relatif au marché du travail, aux conditions de vie et à l'inclusion sociale. Elle entend recueillir le soutien du Parlement et du Conseil d'ici la fin de l'année. Pour en savoir plus : [Le communiqué de la Commission européenne](#) . [Le tableau de bord des droits sociaux en Europe](#).

ACCUEIL DES MIGRANTS

Une carte participative des solidarités avec les migrants

Afin de montrer le visage solidaire de la France, des bénévoles ont dressé une carte qui répertorie près d'un millier d'initiatives en faveur des migrants en métropole. Près d'un millier de collectifs y sont répertoriés, leurs coordonnées s'affichant aussi dans [un annuaire en ligne](#) (en lien).

CONSOMMATION



Compteurs Linky

Le [rapport](#) commandé il y a plus d'un an par Ségolène Royal au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur les causes des réticences au déploiement des nouveaux compteurs électriques communicants Linky vient enfin d'être publié. Il était très attendu par les associations de défense des consommateurs.

Le [décret du 10 mai 2017](#) oblige les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz naturel à mettre à la disposition des consommateurs leurs données de comptage, ainsi que des systèmes d'alerte liés au niveau de leur consommation et des éléments de comparaison issus de moyennes statistiques basées sur les données de consommation locales et nationales.

Un autre [décret du 10 mai 2017](#) donne droit aux consommateurs d'électricité et de gaz naturel qui disposent d'un dispositif de comptage qui peut être relevé à distance de bénéficier, gratuitement, d'un espace sécurisé d'un site internet leur donnant accès à leurs données de consommation ainsi qu'au coût de cette consommation.

A très bientôt pour une nouvelle édition.